Conférence de presse du SECO à l'occasion de la publication, ce 29 juin 2020, du 16ème rapport de l'Observatoire sur l'ALCP entre la Suisse et l'UE.

*Seul le texte prononcé fait foi*

**L’ALCP : près de vingt années de succès pour la Suisse !**

***Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse***

Mesdames et Messieurs

**Le 16ème rapport de l'Observatoire confirme à son tour l’étroite adéquation de l’immigration de l’espace UE-AELE aux besoins du marché suisse du travail. L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) permet aux entreprises de réagir avec souplesse aux changements économiques et de relever efficacement les défis de la mutation structurelle du marché du travail. Parallèlement, une large partie de la population bénéficie à divers titres de la libre circulation des personnes. En l’occurrence, d'importantes études scientifiques contredisent l'idée que les travailleurs autochtones seraient écartés du marché du travail par des immigrants.**

**Etroite correspondance entre l’immigration nette et les besoins du marché du travail**

De 2013 à 2018, l'immigration nette en provenance des États de l'UE/AELE a chuté de 55 %. Depuis lors, elle est restée légèrement supérieure à 30 000 personnes. Le niveau de l'immigration nette est étroitement lié au développement économique de la Suisse. La fréquence des pays de provenance des immigrants est fonction de la situation économique de ces pays.

La plupart des immigrants issus des pays de l'UE et de l'AELE viennent en Suisse pour travailler. Le taux d'emploi des personnes arrivées en Suisse après 2002 dans le cadre de l'ALCP était élevé : de 89 % pour les hommes et de 80 % pour les femmes. Ces chiffres contrastent avec les taux d'emploi nettement inférieurs des personnes immigrées avant l'entrée en vigueur de l'ALCP : 81 % pour les hommes et 70 % pour les femmes. Notons que le taux d'emploi des Suisses et des Suissesses est également inférieur à celui des citoyens de l'UE/AELE venus chez nous dans le cadre de l'ALCP. Dans leur écrasante majorité, les immigrés exercent donc une activité professionnelle et contribuent de manière significative à la prospérité de la Suisse.

De même, depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, l’impact de l'immigration sur les travailleurs domestiques est tout sauf négatif. Selon l'Office fédéral de la statistique, en effet, le taux d'emploi des travailleurs âgés de 15 à 64 ans a augmenté de 1,6 point entre 2002 et 2019. La participation au marché du travail des 55-64 ans s’est accrue de plus de 8 points, soit bien davantage que la moyenne. Jusqu'à présent, ce progrès est quasiment passé inaperçu du grand public.

**Aucune éviction systématique des travailleurs locaux par les immigrants de l'UE/AELE**

Plusieurs études scientifiques indépendantes les unes des autres infirment l'hypothèse selon laquelle les immigrants prennent les emplois des nationaux. A cet égard, une étude à paraître prochainement dans la célèbre American Economic Review aboutit à des conclusions spectaculaires. Les auteurs ont observé les effets du passage du système d'immigration contrôlée au régime de l'ALCP et l'ouverture corrélative du marché du travail suisse aux travailleurs des pays de l'UE/AELE. En étudiant l'impact des travailleurs transfrontaliers sur l'emploi et les salaires des travailleurs domestiques, ils ont démontré empiriquement que ni l'emploi ni les salaires des autochtones, en moyenne, ne diminuent sur le marché du travail suisse à cause de l’immigration. Au contraire, il apparait que les immigrants de l'UE/AELE viennent compléter la main-d'œuvre locale. Dans de nombreux cas, la possibilité de pourvoir les postes vacants avec des immigrants de l'UE/AELE se traduit même par la création de nouveaux emplois, qu’occupent à leur tour des actifs domestiques.

D’une manière générale également, les salaires ne sont pas plus bas pour les immigrants de l'UE/AELE. Ils gagnent généralement un peu moins que les travailleurs suisses lorsqu'ils commencent à travailler, mais cette différence est bientôt compensée par une plus forte croissance de leurs salaires et il y a convergence avec les salaires du personnel autochtone au fil des ans. Les salaires inférieurs des immigrants de l'UE/AELE qui prennent un emploi peuvent s'expliquer par leur faible niveau de formation, leur manque de compétences linguistiques et culturelles ou d'autres facteurs déterminants.

Le salaire médian des travailleurs suisses en 2018 était de 6 873 francs, soit 5,1 % de plus que le salaire médian de l'ensemble des personnes actives. Entre 2008 et 2018, le salaire médian des autochtones a augmenté de 0,8 pourcent par an, tandis que celui des travailleurs étrangers titulaires des permis L et C progressait de respectivement 1,2 et 1,1 pour-cent. Il est également satisfaisant de constater que les augmentations ont été très équilibrées dans les différentes catégories de salaires.

Par ailleurs, entre 2010 et 2019, le taux de chômage des autochtones est resté relativement stable, à un niveau inférieur à celui des citoyens de l'UE/AELE. Ce constat dément également le supposé phénomène d’éviction de travailleurs suisses par des immigrants de l'UE/AELE.

**L'immigration accroît l'agilité des entreprises et contribue à la création d'emplois**

Ces dernières années, le fait que les entreprises sur le marché intérieur aient pu recruter la main-d'œuvre manquante dans les pays de l'UE/AELE les a rendues plus agiles et s’est tra- duit par une sensible augmentation des emplois à forte valeur ajoutée, contribuant ainsi à la prospérité du pays. De plus, l'accès à des travailleurs qualifiés de Suisse comme de l'étranger est devenu un avantage comparatif majeur pour inciter des entreprises à s'installer en Suisse. Nos travailleurs nationaux sont parmi les principaux bénéficiaires de cette évolution. Depuis l'introduction de l'ALCP en 2002, l’économie suisse a créé près d'un million d’emplois.

Ces dernières années, le secteur des services a pris beaucoup d’importance par rapport au secteur industriel, créant dans son sillage des emplois à haut profil de qualification, que les effectifs de personnel autochtone disponibles très souvent ne permettent pas d’occuper. Le niveau moyen de qualification de plus en plus élevé de la main-d'œuvre nationale se traduit également par un déficit croissant de la demande indigène d'emplois peu qualifiés. L'ALCP permet donc de placer à ces postes un nombre accru de travailleurs des pays de l'UE/AELE. C’est grâce à cela que les entreprises ont jusqu’ici réussi à faire face de manière optimale au changement structurel du marché du travail.

L'analyse du SECO montre également que les immigrants sont davantage embauchés pour des activités nocturnes ou du soir et qu’ils travaillent bien plus souvent que les autochtones sous contrat temporaire. L'agilité et le potentiel productif des entreprises s’en trouvent améliorés, par exemple pour les activités saisonnières des exploitations agricoles.

**L'ALCP n’est pas un jouet**

Mes propos montrent clairement la haute importance et la valeur inestimable de l'ALCP pour la Suisse. Il n’y guère d’autre pays européen non-membre de l'UE qui puisse compléter sa main-d'œuvre nationale par des travailleurs étrangers d'une manière aussi ciblée, efficace et proche de la demande que la Suisse. Ce système d'immigration finement équilibré, qui est mis à profit de manière optimale par les entreprises locales, contribue grandement à la prospérité de notre pays, sans oublier le cadre fourni par les mesures d'accompagnement, qui sanctionnent les abus en matière de salaires et de conditions de travail.

Enfin, je souligne ici une fois de plus qu'on ne peut en aucun cas parler d'un effet d’éviction systématique au détriment des travailleurs domestique. Plusieurs études le prouvent, tout comme la forte augmentation du taux d'emploi observée ces dernières années. En outre, les salaires sur le marché du travail helvétique ont évolué favorablement pour les autochtones aussi bien que pour les ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE.

Malgré tous ces avantages, confirmés une nouvelle fois de plus aujourd'hui, l'UDC veut annuler l'ALCP avec son initiative de limitation. Si elle passait, ce serait la fin brutale d’une heureuse expérience de près de vingt ans pour la Suisse. En opposant un "non" retentissant à cette initiative le 27 septembre, le peuple suisse peut éviter à notre pays de se retrouver dans une impasse.

**Contact:**Prof. Roland A. Müller  
UNION PATRONALE SUISSE  
Hegibachstrasse 47, 8032 ZUrich  
Tél: +41 (0)44 421 17 31; +41 (0)79 220 52 29  
roland.[mueller@arbeitgeber.ch](mailto:mueller@arbeitgeber.ch)

*L’Union patronale suisse (UPS) est depuis 1908 la voix des employeurs suisses dans le monde économique et politique, comme auprès du public. Cette association faîtière de l'économie suisse fédère quelque 90 associations patronales régionales et sectorielles, de même qu’un certain nombre d’entreprises individuelles. Au total, elle offre ainsi ses services à plus de 100’000 petites, moyennes et grandes entreprises occupant près de 2 millions de travailleurs issus de tous les secteurs économiques. L'UPS milite pour une économie forte et pour la prospérité de la Suisse. Elle fait jouer à cette fin son expertise reconnue, notamment aux chapitres du marché du travail, de la formation et de la politique sociale. L'association est dirigée par Roland A. Müller et présidée par Valentin Vogt.*